

COMMUNE DE SIERENTZ

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA
SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

Le 08 avril 2024 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'école maternelle PICASSO, 09 rue Clémenceau, sous la présidence de Monsieur Pascal TURRI, Maire. La séance était retransmise en direct via le site internet de la ville de Sierentz.

Etaients présents :

- Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
- Monsieur Stéphane DREYER
- Monsieur Patrick GLASSER
- Madame Lauren MEHESSEM
- Monsieur Aimé FRANCOIS
- Madame Mélody WACH
- Monsieur Luc FUCHS
- Monsieur Pierre ENDERLIN
- Monsieur Mathieu ROUX
- Monsieur Alexandre RITZENTHALER
- Monsieur Nicolas KWAST
- Madame Jennifer GRUND
- Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
- Monsieur Paul-Bernard MUNCH
- Monsieur Régis BELEY
- Madame Sandrine GUTEDEL
- Madame Véronique BISSEL
- Monsieur Gérard BENTZINGER

Procurations :

- Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
- Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
- Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH
- Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST
- Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER
- Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS
- Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX
- Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

Secrétaire de séance : Madame Laurence MAIRE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres présents, la presse et le public. Il constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
2. Administration générale
 - 2.1 Modifications du règlement intérieur du périscolaire des Barbapapas
3. Affaires financières
 - 3.1 Affectation de dépenses
 - 3.2 Budget primitif – décision modificative
4. Réaménagement de la rue du Maréchal Foch – Approbation de l'avant-projet
5. Communications informations
 - 5.1 Compétences déléguées
 - 5.2 Divers

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Laurence MAIRE, Attachée Principale, faisant fonction de Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. APROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance 11 mars 2024 a été transmis in extenso à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Modifications du règlement intérieur du périscolaire des Barbapapas

Vu le règlement intérieur de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS » ;

Considérant qu'il convient de le modifier pour notamment tenir compte des nouvelles évolutions d'accueil.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

Changement de lieu de restauration pour le pôle élémentaire :

La restauration durant la pause méridienne pour le pôle élémentaire aura lieu dans le nouveau bâtiment périscolaire situé au 30 rue Rogg Haas.

Concernant les tarifications des sorties :

Les tarifications des sorties organisées au cours de l'année lors des mercredis et des vacances scolaires seront intégrées à la tarification générale et établies selon les mêmes critères d'écarts :

Commune de Sierentz

PV du CM du 08 avril 2024

	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025
1 enfant *	Catégorie 1 inf à 1 500 €	Catégorie 2 1 500 € à 3 000 €	Catégorie 3 3 000 à 4 500 €	Catégorie 4 4 500 € à 6 000 €	Catégorie 5 Sup à 6 000 €
2 enfants *	Inf à 2 300	2 300 € à 3 400 €	3 400 € à 5 000 €	5 000 € à 6 500 €	Sup à 6 500 €
3 enfants *	Inf à 3 000 €	3 000 € à 4 100 €	4 100 € à 5 500 €	5 500 € à 7 000 €	Sup à 7 000 €
Sortie	10,00 €	11,54 €	12,89 €	13,65 €	13,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération, de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS ».

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
21848 PRO 01	Bureau service ressources humaines	HISLER	1 992,31 €	12/24M
218338 PRO 01	PC portable service environnement	DSCI	1 308,00 €	13/24M
2158 PRO 2602	Fourniture matériel cuisine pédagogique périscolaire	START CUISINE	3 634,80 €	14/24M
2158 PRO 1100	Écran de projection salle de réunion la Bascule	MANUTAN COLLECTIVITES	219,00 €	15/24M
2158 PRO 01	Smartphone I Phone 15 pro service communication	SFR BUISNESS	1 064,40 €	16/24M
2158 PRO 01	Chariot de transport à roulettes	MANUTAN COLLECTIVITES	188,10 €	17/24M

3.2 Budget primitif - Décision modificative

VU le budget de fonctionnement de l'exercice ;

VU la demande d'annulation du Service de gestion comptable de Mulhouse du titre 374/2021 pour 2 519,43 €, du titre 530/2023 pour 116,76 €, du titre 895/2023 pour 247,10 € dont les encaissements ne concernent pas notre commune ;

VU l'annulation du titre 988/2023 pour 2 083,10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 673 Annulation de titres sur exercices antérieurs : + 5 000 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 73111 dotations : + 5 000 €

4. REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MARECHAL FOCH – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Exposé :

Suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée en 2022 et aux réflexions menées dans le cadre de l'atelier-projet Circulation, Stationnement et Mobilités douces, la Ville de Sierentz a décidé de procéder aux travaux de réaménagement de la rue du Maréchal Foch (RD 19bis III).

Les objectifs de ce réaménagement sont la sécurisation des piétons, une meilleure circulation et un meilleur stationnement.

Les travaux consisteront en :

- L'agrandissement des trottoirs avec passage à une largeur minimum de 1,50 m des deux côtés de la rue (mises aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Une place de parking à destination des personnes à mobilité réduite est prévue devant La Bascule ;
- L'intégration de plusieurs ilots d'espaces verts en bordure de chaussée, notamment aux intersections, avec plantations basses pour ne pas gêner la visibilité ;
- La matérialisation au sol de places de stationnement sur un seul côté de la voirie, de part et d'autre selon la portion de rue, exception faite de l'entrée de la rue du Maréchal Foch côté rue Poincaré où le stationnement sera possible des 2 côtés (largeur de rue plus importante). Les stationnements prendront en compte les sorties des propriétés privées et les intersections ;
- La réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de l'Abbé Etienne Bilger et de la rue de la Liberté afin de provoquer un ralentissement des véhicules et pour sécuriser le passage des mobilités douces (vélos, piétons) ;
- Le déplacement des poteaux d'incendie dans les massifs d'espaces verts ;
- La modification de la programmation du feu tricolore existant pour une meilleure gestion des flux ;
- Les travaux préparatoires à un futur enfouissement du réseau de télécommunication ;
- La mise en place de mâts d'éclairage public au droit des passages piétons.

Il est précisé que la pose du tapis d'enrobés final sera réalisée par la Collectivité Européenne d'Alsace, s'agissant d'une route départementale. Le dispositif de stationnement à durée limitée (zone bleue) actuellement en place sera maintenu. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu fin juin 2024 pour un achèvement des travaux début septembre 2024.

Le coût d'objectif des travaux, hors prestations intellectuelles, est estimé à 402 848,27 € HT pour la partie travaux de voirie à la charge de la Ville. Le tapis d'enrobé est estimé à 184 188,40 € HT et sera financé par la CEA, valeur mars 2024. L'opération sera réalisée en une seule tranche.

Le montant global de ces travaux hors prestations intellectuelles est de 587 036,67 € HT y compris la part de la CEA.

Le Conseil municipal a d'ores et déjà autorisé Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs selon délibérations du 8 juin et du 14 septembre 2020.

Monsieur Paul-Bernard MUNCH demande dans quelle mesure l'appel d'offres a été publié puisque le projet est approuvé durant cette séance. Monsieur le Maire explique que l'appel d'offres porte sur des volumes de travaux et que cette démarche est faite conformément aux délégations précitées ainsi qu'au Débat d'Orientations Budgétaires et au Plan Pluriannuel d'investissement voté ainsi qu'à l'inscription au budget primitif 2024 également voté, l'appel d'offres étant paru dans ce cadre. Monsieur le Maire propose de voter le projet tel qu'il a été soumis aux riverains et aux différents acteurs impliqués.

Entendu l'exposé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réaménagement de la rue du Maréchal Foch tel que présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

HABILITE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens, à solliciter tous les financements et à signer tous documents s'y rapportant.

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
01	298	31a 49ca	12 rue des Romains	Bâtiment commercial
06	528	03a 42ca	14 rue des Hirondelles	Maison individuelle
09	265,541,596,979,980,981,982,983,984,985,986,987,988,989	39a 68ca	Rue de la Marne	Collectif
09	479	05a 86ca	21 rue Nathan Katz	Maison individuelle
13	280	44a 65ca	Rue Poincaré	Terrain à bâtir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, EN PREND ACTE.

5.2 Divers

Monsieur Stéphane DREYER rappelle les prochaines animations :

- Sie Roulettes le 14 avril de 11h à 17h au Monenberg course de brouettes
- 3 chorales à 16h30
- Le 16 avril ciné club
- Le 1^{er} mai le judo organise le marché aux puces
- Le 4 mai le marché aux Fleurs
- Le 21 mai cinéma
- Le 25 mai la Journée Citoyenne, inscriptions sur internet
- Le 31 mai concert corse à l'église inscriptions au tabac Joga

Madame Rachel SORET VACHET VALAZ :

- Les élections européennes le 9 juin (1 tour) pour faire les permanences des bureaux de vote. Les conseillers seront invités à tenir les bureaux, de 8h à 18h.
Les personnes qui siègent sont une mission qui incombe aux conseillers municipaux dans le cadre de leurs fonctions et le Maire en tant que représentant de l'Etat est chargé du bon déroulement du scrutin, il est nécessaire que le maximum de conseillers municipaux participent à cette journée de scrutin.

Le prochain conseil aura lieu le 6 mai si l'ordre du jour le justifie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 19h20.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal de délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sierentz de la séance du 08 avril 2024	
A Sierentz, le 06 Mai 2024 Le Maire, Pascal TURRI	A Sierentz, le 06 Mai 2024 Le secrétaire de séance, Laurence MAIRE
 	 